

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 13 novembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

7 novembre 2024

Date de publication

sur le site internet de la ville,

14 novembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 28

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITTNER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Procurations :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à Mme Céline CIVES, Mme Émilie DUTOT à Mme Hélène AUBRY, M. Christophe GIRARD à M. Alexandre VOIMENT, M. Paul GONCALVES à M. Lionel DURAMÉ, M. Sylvain HEMARD à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER.

Excusée : Mme Aurore LAINÉ.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-083	Coffret encastré mur du Cinéma Convention avec Enedis
------------	--

Enedis a informé la commune de Rives-en-Seine de la nécessité de renouveler le réseau électrique de la rue Aristide Cauchois. Ce réseau sera enterré et passera sous le trottoir entre la rue des Halles et la rue de la République.

Le branchement de la rue des Halles sera réalisé au moyen d'un coffret encastré dans la façade du Cinéma. Ce bâtiment, cadastré AB 137, appartient à la commune de Rives-en-Seine. Enedis, pour effectuer les travaux au niveau de la façade, doit recevoir l'accord de la commune au moyen d'une convention de servitudes.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De valider les termes de la convention jointe à la présente délibération ;
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer la convention ainsi que tous les documents utiles à la mise en œuvre de ce projet.

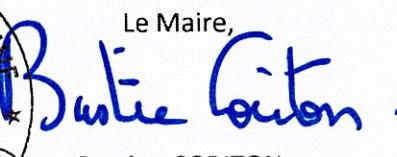
A l'unanimité, le Conseil municipal valide les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,



Didier BOQUET